



Qu'est-ce qu'un vol d'identité?

Un vol ou une usurpation d'identité a lieu lorsqu'une personne obtient des renseignements personnels ou financiers d'une autre personne dans le but d'utiliser son identité pour effectuer des opérations ou des achats.

Un vol d'identité peut survenir de plusieurs façons, notamment par :

- le vol ou la découverte d'un portefeuille
- la récupération de renseignements personnels ou financiers dans les déchets
- la collecte et l'enregistrement de numéros de carte et de NIP aux guichets automatiques bancaires ou chez les marchands
- le vol et le réacheminement du courrier
- le recours à de faux courriels qui semblent provenir d'une entreprise légitime demandant des renseignements personnels
- la personification d'un créancier, d'un propriétaire ou d'un employeur afin d'obtenir des renseignements personnels

Quels sont les signes pouvant indiquer que je suis peut-être victime d'un vol d'identité?

Exemples d'indices à surveiller :

- Vous recevez des relevés de carte de crédit ou d'autres factures à votre nom pour des produits ou services dont vous n'avez pas fait la demande.
- Il vous manque des relevés de carte de crédit ou vous les avez reçus en retard.
- Vous remarquez que vous ne recevez pas tout votre courrier.
- Vous recevez des renseignements concernant l'approbation ou le refus d'un service de crédit que vous n'avez pas demandé.
- Une agence de recouvrement vous informe qu'un compte que vous n'avez jamais ouvert présente un arriéré.
- Vos relevés financiers indiquent des retraits ou des virements que vous n'avez pas faits.



Que dois-je faire pour me protéger contre le vol d'identité?

Soyez prudent lorsque vous divulguez des renseignements personnels

- Ne donnez pas votre numéro d'assurance sociale (NAS), le numéro de votre carte de crédit ou des renseignements personnels à moins d'être absolument certain que vous le faites en toute sécurité.
- N'utilisez pas votre carte d'assurance sociale comme carte d'identité.
- Ne gardez pas votre carte d'assurance sociale sur vous.
- Vérifiez comment votre employeur assure la protection de vos renseignements personnels (p. ex., comment se défait-il des documents comportant de tels renseignements, qui a accès à ces renseignements).

Protégez vos documents et votre courrier

- Déposez le courrier à expédier dans une boîte aux lettres de Postes Canada ou à votre bureau de poste local.
- Récupérez rapidement le courrier déposé dans votre boîte aux lettres.
- Utilisez une boîte aux lettres que vous pouvez verrouiller.
- Lorsque vous partez en vacances ou en voyage d'affaires, demandez le service Retenue du courrier.
- Déchirez ou déchiquetez tous les documents comportant des renseignements personnels.

Protégez vos cartes de crédit

- Réduisez au minimum les renseignements et le nombre de cartes de crédit conservés dans votre portefeuille.
- Si vous perdez une carte, communiquez immédiatement avec le service de la fraude de la société émettrice de cette carte.
- Autant que possible, ne laissez pas votre carte de crédit disparaître de votre vue lorsque vous l'utilisez pour payer dans un magasin ou un restaurant.

Conservez vos renseignements personnels dans un lieu sûr à domicile

- Conservez les copies imprimées de vos pièces d'identité dans un classeur verrouillé.

Examinez attentivement vos factures et vos comptes

- Vérifiez les relevés de vos cartes de crédit et examinez attentivement vos factures de services publics et vos factures d'abonnement afin de vous assurer que les frais imputés correspondent bien à des produits ou services que vous avez obtenus.
- Si vous remarquez que vos factures n'arrivent pas à temps ou que vous ne les avez pas reçues, communiquez avec le prêteur immédiatement.
- Essayez de séparer vos comptes de chèques, d'épargne ou de carte de crédit de votre marge de crédit; dans le cas contraire, les pertes pourraient être importantes si un fraudeur réussissait à avoir accès à votre compte.

Choisissez bien vos mots de passe et vos NIP

- Mémorisez-les.
- Utilisez des combinaisons de caractères difficiles à deviner.
- Évitez les NIP facilement identifiables (p. ex., votre date de naissance).

Protégez votre ordinateur

- Utilisez un logiciel antivirus.
- Ne fournissez pas de renseignements personnels lorsque vous recevez des courriels non sollicités comme des polluriels et d'autres demandes.
- Si vous faites des achats en direct, assurez-vous que le site Web est sécurisé avant d'entrer des renseignements (cadenas dans le bas de l'écran).

Vérifiez votre rapport de crédit

- Inscrivez-vous afin de recevoir gratuitement des alertes de rapport de crédit IntelliCrédit CIBC en ouvrant une session dans CIBC en direct; vous serez informé des modifications importantes apportées à votre rapport de crédit personnel d'Equifax¹.
- Consultez régulièrement tous les rapports de crédit complets émis à votre sujet par les principales agences d'évaluation du crédit.

Vérifiez vos dossiers publics

- Vérifiez aussi vos dossiers publics de façon régulière (p. ex., dossier de Cour, dossier au bureau des véhicules).

¹ Ce service est fourni par Equifax Canada, une agence d'évaluation du crédit de premier plan au Canada.

